



Conflit droit de garde ...

Par **abdel**, le **22/12/2010** à **11:56**

Bonjour,
je suis a la recherche e urgence d'une association d'aide au pere pour un conflit de garde sur nates.j'ai essaye d'aller a ARPE mais adresse non valide (rue de la convention,jouhau)
pourriez vous m'en conseille une ?c'est super urgent.
merci .
cordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2010** à **12:24**

Bonjour,
Expliquez clairement votre situation afin que nous puissions vous répondre.
Quel conflit de garde ?

Par **Marion2**, le **22/12/2010** à **13:19**

Que dit le jugement pour le droit de visite et d'hébergement ?

[citation]**jugement dit qu'elle doit me la ramener chez moi et moi je dois gerer le retour.**

[/citation]

Si j'ai bien compris (c'est mal expliqué...) la mère doit vous amener votre fille et vous, vous devez la ramener à sa mère.

Qui doit avoir cette petite fille à Noël ? il faut voir avec les droits de visite et d'hébergement.

Par **mimi493**, le **22/12/2010** à **13:51**

[citation]vit dans un logement social.....[/citation]

Si les autres reproches sont du même type ... il n'y a rien de mal à vivre dans un logement social.

[citation]surtout si elle ne me la ramène pas qui doit je contacter? que puis je faire?

PS le jugement dit qu'elle doit me la ramener chez moi et moi je dois gerer le retour. [/citation]

Pourquoi "ramener" puis que l'enfant a sa résidence habituelle chez la mère ?

Vous l'avez eu en début de vacances scolaires, puis vous l'avez ramené chez la mère et qui vous l'amener à nouveau ???

Si la mère ne respecte pas la jugement et ne présente pas l'enfant au lieu et date prévus dans le jugement, vous pouvez porter plainte pour non présentation d'enfant.